

**Avenant à la convention de mise à disposition entre la C.A.G.B. et le
Syndicat Mixte du Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine (SMSDAB)**

Rapporteur : M. Le Président

Une convention de maîtrise d'œuvre a été signée au début de l'année 2001 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le SMSDAB, pour la mise à disposition au profit du SMSDAB de moyens humains et matériels.

Il convient de passer un avenant à cette convention pour l'année 2002, pour tenir compte notamment des évolutions intervenues dans le personnel travaillant pour le SMSDAB depuis janvier 2002.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide cet avenant.

Pour extrait conforme,

Le Président